

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO/ MME. SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Aide départementale à la résidentialisation et à la réhabilitation de 233 logements locatifs sociaux à Berre l'Etang par la Logirem

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Logirem une subvention globale de 393 000 € dont 300 000 € au titre des aides à la réhabilitation de l'habitat et 93 000 € au titre des aides départementales à l'investissement en politique de la ville, destinée à accompagner l'opération de requalification de la résidence « Le Béalet » à Berre l'Etang, portant sur un coût prévisionnel global de travaux éligibles TTC de 4 719 571 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe du rapport ;
- de procéder aux affectations de crédits indiquées dans le rapport ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe.

Cette action sera financée sur les AP 2016-18008J et 2016-19013H rattachées au chapitre 204, fonctions 72 et 71, article 20423, dont les dotations sont suffisantes.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée